



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

N°111/2020

Date de convocation : 10/12/2020

Conseillers en exercice : 33

Présents : 26

Votants : 29

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **16 décembre 2020 – 18h00**

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Michèle DOMENGE-CHENAL**

**Objet : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

**MEMBRE(S) PRESENT(S) :**

Philippe PRUD'HOMME  
André BRUNET  
Marc PAGET  
Michel COUTIN  
Philippe CHAPPET  
Lucie LITTOZ  
Marc MILLET-URSIN  
Monique PETIT  
Laure LEMBERT

Nicolas BALMONT  
Jacques DALEX  
Jeannie TREMBLAY-GUETTET  
Claude GAILLARD  
Martine BRASSOUD  
Georges VIGNIER  
Christine DUMONT-THIOLLIERE  
Marc BRACHET  
Anne-Marie BERNARD

Julie DENAMBRIDE  
David DUNAND-CHATELLET  
Sophie FERNANDEZ  
Florence GONZALES  
Michèle DOMENGE-CHENAL  
Hervé BOURNE  
Stéphanie JOSSERAND  
Eric PONTHEU

**MEMBRE(S) EXCUSE(S) :**

GOURDIN Margaret  
PORTIER Julien pouvoir à  
Florence GONZALES

MAURICE Charline  
SCHERMA Sébastien pouvoir à  
Laure LEMBERT

MORISSE François  
LUCIANI Michel pouvoir à André  
BRUNET

STRAPPAZZON Philippe

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de renforcer les effectifs du service environnement – Pôle Technique, et conformément aux dispositions du décret 92-1194 du 04 novembre 1994,

Monsieur le Président propose la création d'un emploi d'un adjoint technique polyvalent à temps complet pour l'accueil de la déchèterie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Agent d'accueil en déchèterie
- Conseils et informations aux usagers sur le tri des déchets
- Réceptionner les déchets et vérifier leur bonne affectation dans les filières

- Mettre en œuvre les modalités particulières d'accueil des usagers professionnels.

Cet emploi sera pourvu par voie de recrutement direct de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial, de l'échelle C1.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 350 et en fonction de la détermination du classement de l'agent.

Le tableau des effectifs est donc modifié sur cette ligne de la manière suivante :

SERVICE ENVIRONNEMENT					
FILIERE TECHNIQUE	GRADE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint technique	Adjoint technique	C	5	6	TC

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Adopte la proposition du Président**
- **Accepte la modification du tableau des effectifs comme exposé ci-dessus**

Résultat du vote :

Votants : 29                      Abstention : 0                      Exprimés : 29  
Pour : 29                      Contre : 0

FAVERGES-SEYTHENEX, le 21 DEC. 2020

Délibération rendue exécutoire le :  
Affichage le :

Copie(s) interne(s) :  
- Ressources Humaines (V. LEMAUR)

Le Président,  
M. Jacques DALEX



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*